



Béziers, le 22/06/2018

Direction générale
des services

Arrêté du Président

DGA Aménagement du territoire
Pôle des Routes et des Mobilités
Agence Biterrois
Zac de Mercorent
Ilot 29P – Rue Alphonse Beau de Rochas
BP50
34501 Béziers
Téléphone. 04 67-67-40-10

Affaire suivie par C.AFFRE
Références 18/635

Objet : DGA AT – restriction de circulation – RD 39 – Corneilhan, Lieuran les Béziers

Le président du Conseil départemental de l'Hérault,

Vu l'article L 3221-4 du code général des collectivités territoriales ;


Vu le code de la route et notamment le livre 4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8^{ème} partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel ;

Vu le règlement de voirie départemental ;

Vu l'arrêté de M. le président du conseil départemental de l'Hérault portant délégation de signature ;

Vu la demande de  .ATD Biterrois en date du 22/06/2018, qui va limiter la vitesse dans le cadre de ses travaux ;

Considérant l'obligation de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

Arrête

Article 1:

La circulation de tous les véhicules sur la RD 39 du PR 17+800 au PR 19+673 sur les communes de Corneilhan, et de Lieuran les Béziers, du 22/06/2018 au 13/07/2018 sera réglementée conformément aux dispositions suivantes :

- limitation de vitesse à 50km/h et mise en place d'une signalisation conforme au manuel du chef de chantier

Article 2:

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (LIVRE 1-8° partie).

Cette signalisation sera mise en place et entretenue 24/24, 7J/7J par l'agence technique Biterrois.

Article 3:

Cet arrêté devra être affiché au droit du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4:

Monsieur le Directeur de l'agence technique départementale Biterrois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président du conseil départemental
Et par délégation
le Directeur de l'agence technique
départementale Biterrois



Hervé Cabanes



Ampliation

Madame le Maire de Corneilhan

Monsieur le Maire de Lieuran les Béziers

EDSR 34,